

UNE DÉMARCHE ENGAGÉE DEPUIS 2012

LA LETTRE DU FLEUVE HÉRAULT



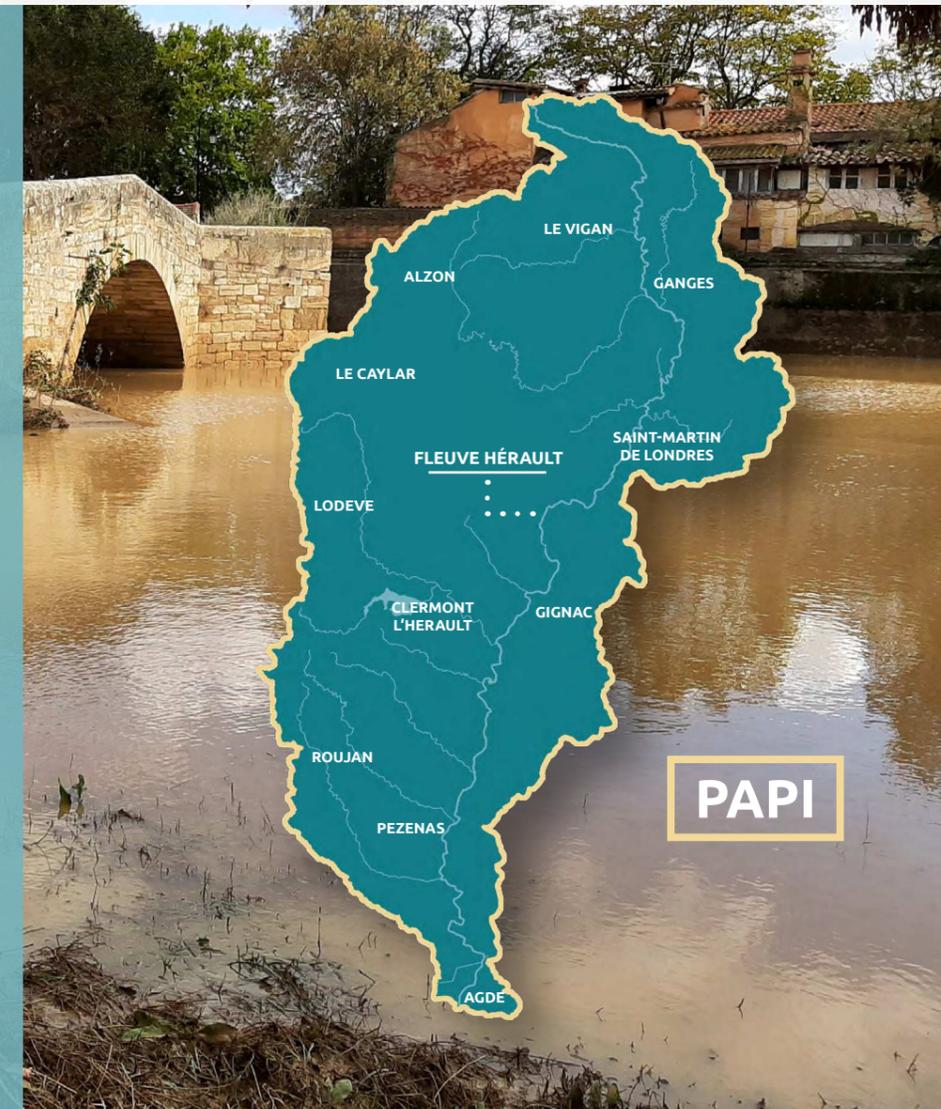
Fort de son expérience, l'Établissement Public Territorial de Bassin du Fleuve Hérault s'engage dans une nouvelle démarche PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) élaboré, porté et animé à l'échelle de l'ensemble du bassin versant.

Les risques d'inondations sont importants sur ce territoire et les crues du fleuve et de ses affluents sont là pour nous le rappeler : épisodes de l'automne 2014, crue de la Lergue de 2015, crues des affluents aval (Boyne, Payne, Thongue et Lène) en octobre 2019, crue violente sur le haut Hérault en septembre 2020...

Les conséquences du changement climatique sur le pourtour méditerranéen sont considérées comme majeures dans les différents scénarios proposés et il est donc primordial de se préparer et de penser à l'avenir en tenant compte de nos rivières et de leurs colères !

Le PAPI est un outil puissant pour bâtir ensemble, de façon cohérente et largement concertée, un plan d'actions adapté et équilibré pour les années 2023-2028, et tendre ainsi vers un territoire mieux préparé et plus résilient face aux risques naturels que représentent les inondations.

M. Morgo,
Président de l'EPTB FH



Exprimez-vous et participez à la construction du futur PAPI

Dans le cadre de l'élaboration du prochain PAPI du fleuve Hérault, l'EPTB Fleuve Hérault met en place une plateforme participative ouverte à tous. L'objectif : permettre à chacun de s'exprimer sur ses attentes en matière de prévention des inondations, et contribuer ainsi à la construction du futur programme d'actions 2023-2028 !

Pour participer, il suffit de se connecter sur le site : <https://colidee.com/papiherault>



Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur le bassin du fleuve Hérault est porté par l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) du fleuve Hérault, avec le soutien financier de l'État, de la Région Occitanie et des départements de l'Hérault et du Gard.

2012 - 2016

1 - PAPI d'intention de l'Hérault

- Réalisation d'études majeures
- Amélioration des connaissances
- Cohésion du bassin versant autour de la gestion du risque inondation

2017 - 2022

2 - Premier PAPI complet de l'Hérault

- Application de la SLGRI
- Mise en place de la compétence GEMAPI
- Maintien d'une dynamique de territoire

2023 - 2028

3 - PAPI complet de l'Hérault

- Mise en œuvre d'un programme ambitieux et cohérent de gestion du risque inondation
- Poursuite de la dynamique du territoire
- Mise en œuvre des travaux de protection contre les inondations
- Animation de la SLGRI

Les PAPIs du bassin du fleuve Hérault

De par sa situation géographique, entre la mer Méditerranée et le massif des Cévennes, le bassin versant du fleuve Hérault est particulièrement soumis aux risques d'inondations. Une grande partie du territoire est concernée par ce risque, que ce soit par débordement de cours d'eau, par ruissellement urbain ou encore, pour la partie littorale du bassin, par submersion marine. Ces événements surviennent principalement en automne lors de la période des orages dits « méditerranéens ».

Pour faire face à ce risque, l'EPTB Fleuve Hérault et ses partenaires se sont engagés depuis 2012 dans une démarche de PAPI ou « Programme d'Actions de Prévention des Inondations ». Ce dispositif, en partie financé par l'État, regroupe un ensemble d'actions et de travaux menés à l'échelle d'un bassin hydrologique cohérent. Son objectif est de réduire de manière durable les impacts et les conséquences qu'ont les inondations sur les personnes, les biens et les activités économiques.

Afin d'assurer une continuité dans la stratégie de gestion du risque inondation déployée sur le territoire du fleuve Hérault, un nouveau PAPI sera mis en œuvre dès 2023 pour une durée de 6 ans (2023-2028).



Superficie
2550 km²
bassin versant



Concernant
164
communes



Zone inondable
17 000
bâtiments



Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations du bassin versant du fleuve Hérault

La France dispose d'outils performants permettant d'organiser les actions de prévention du risque inondation. Ces outils sont définis à différentes échelles hydrologiques.



Le PGRI « Plan de Gestion du Risque Inondation » définit les priorités stratégiques à l'échelle de grands bassins hydrographiques.

Le PAPI du fleuve Hérault dépend du PGRI Rhône-Méditerranée.



La SLGRI « Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation » décline au niveau local les objectifs définis au sein du PGRI.

Le PAPI du fleuve Hérault dépend de la SLGRI des bassins de l'Orb, du Libron et de l'Hérault.

Enfin, le PAPI permet une déclinaison opérationnelle des objectifs de la SLGRI dont il dépend.

• Pour remplir cette mission, le PAPI doit agir de manière globale sur les risques d'inondations...

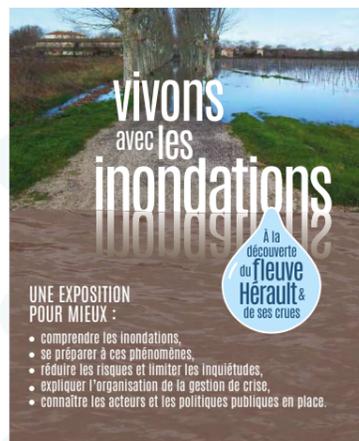
Les actions qui le composent sont ainsi déclinées selon **7 axes** :

Sensibiliser et éduquer

Axe 1 Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

La pose de repères de crues

De nombreuses inondations ont jalonné l'histoire du territoire. Il est important de pouvoir s'en souvenir. Pour cela, des repères de crues ont été installés dans de nombreux secteurs du bassin versant de l'Hérault.



L'exposition « Vivons avec les inondations »

Une exposition itinérante composée d'une douzaine de panneaux, a été réalisée par l'EPTB. Cette dernière a pour objectif de mieux comprendre les inondations pouvant avoir lieu sur le territoire et de s'y préparer. Elle est mise à disposition des communes du bassin versant.

Surveiller, prévoir, alerter

Axe 2 Surveillance, prévision des crues et des inondations

Axe 3 Alerte et gestion de crise



Un accompagnement des communes pour la rédaction ou la révision de leur PCS

Le Plan Communal de Sauvegarde est l'outil permettant au maire d'organiser la gestion de crise à l'échelle de sa commune lors d'un événement majeur. Les inondations font partie des événements couverts par les PCS. À ce titre, une des actions du PAPI porte sur l'accompagnement des communes qui le souhaitent dans la rédaction, la révision de leur PCS, ou la réalisation des exercices de gestion de crise.

Réduire la vulnérabilité

Axe 4 Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Axe 5 Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

Des études autour des cours d'eau

De nombreuses études sont réalisées dans le cadre des PAPI. L'une d'entre elles a été réalisée sur l'Ensigaud, un des affluents aval de l'Hérault. Elle a permis d'étudier la rivière dans son ensemble en appréhendant les volets entretien de cours d'eau, hydraulique mais aussi urbanisme et gestion de crise.



Réduire l'impact des inondations

Axe 6 Ralentissement des écoulements

Axe 7 Gestion des ouvrages de protection hydraulique



Les travaux de la digue d'Usclas d'Hérault

Des travaux de confortement sont prévus sur l'ouvrage de protection de la commune d'Usclas d'Hérault dans le cadre du PAPI 2017-2022. D'autres travaux sont inscrits au projet de PAPI 2023-2028, notamment pour les ouvrages de la basse vallée de l'Hérault.